



MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

Mardi 4 janvier, 2011

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; Mesdames les Conseillères NANCY DAGENAIS, et CLAUDIA DUBEAU, et Messieurs les Conseillers LÉON LANCE, JACQUES GAUTHIER, CLAUDE PICHE et VICTOR BISSON, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Le Directeur Général/Secrétaire-Trésorier par intérim Monsieur PIERRE VAILLANCOURT est aussi présent.

01-01-2011

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

02-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Claudia Dubeau
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire – Mayor M. Graham Hawley :
2. Siege/Seat #1 M. Victor Bisson:
3. Siege /Seat #2 Mme Nancy Dagenais: Info - FSTD
4. Siege /Seat #3 M. Léon Lance :
5. Siege /Seat #4 Mme Claudia Dubeau:
6. Siege /Seat #5 M. Claude Piché: Patinoire
7. Siege /Seat #6 M. Jacque Gauthier:
8. D.G Pierre Vaillancourt:

03-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le Procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 7 décembre, 2010 soit accepté tel que rédiger.

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

04-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Léon Lance
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le Procès-verbal de la réunion extra ordinaire du 7 décembre, 2010 soit accepté tel que rédiger.

Adopté

05-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Claude Piché
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le Procès-verbal de la réunion extra ordinaire du 14 décembre, 2010 soit accepté tel que rédiger.

Adopté

Règlement 01-01-2011 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2011 de la Municipalité d'Otter Lake.

Considérant Qu' un avis de motion a été donné le 14 décembre 2010;

Considérant Qu' il est opportun de réviser le taux de taxes et les taux de service pour l'année 2011

Pour ces motifs,

Il est proposé par Conseiller Victor Bisson et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 01-01-2011 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2011 de la Municipalité d'Otter Lake.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

Article 1 – Taux de taxes générale

Article 1.1 Taux de 0.65 \$ par tranchée de 100 \$ d'évaluation foncière

Article 1.2 18 % d'intérêts sur les retards de paiements

Article 1.3 Paiement de facture de taxe en 3 installations – si montant plus que 300 \$

1^{er} paiement de 40 % date d'échéance 1^{er} avril 2011

2^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} juillet 2011

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

3^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} septembre 2011

Article 2 Taux pour distribution du service d'aqueduc aux usagers:

Résidentiel	150.00 \$
Résidentiel avec commerce	225.00 \$
Duplex	300.00 \$
Triplex	450.00 \$
Quadruplex	600.00 \$
7 unités	1,050.00 \$
Hotel/Motel	450.00 \$
Restaurant	450.00 \$
Saisonnier	75.00 \$
Buanderie	450.00 \$

Article 3 **Taux pour site de réception des matières résiduelles**

Fixe de 100,00 \$

Article 3.1 **Coûts additionnelle**

Canapé	100-150 lb	20,00 \$
Causeuse	30-50 lb	10,00 \$
Chaise de cuisine	10-15 lb	5,00 \$
Matelas (régulier)	100 lb	10,00 \$
Matelas (très grand)	150 lb	20,00 \$
Sommier	40-50 lb	10,00 \$
Tapis, sous-tapis		0,20 \$ / livre

Recyclage	aucun frais
Métal	aucun frais
Broussailles de moins de 4 pouces	aucun frais

Article 4 **Taux pour défrayer les coûts de l'achat du camion de pompier.**

Fixe de 50,00 \$ par unités de l'ensemble des immeubles imposables.

Article 5 **Taux pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable règlement d'emprunt #005-11-2009**

ARTICLE 5.1 Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Taux de 9,00 \$

ARTICLE 5.2

Pour pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

ANNEXE A -	<u>Catégories d'immeubles</u>	<u>Nombre d'unités</u>	
A	<u>Résidentiel</u>		
	Immeuble résidentiel chaque logement	1	160,00 \$
	Immeuble résidentiel avec commerce	1,5	240,00 \$
	Immeuble saisonnier	1	160,00 \$
B	<u>Commercial</u>		
	a) Epicerie	1,5	240,00 \$
	b) Dépanneur	1,5	240,00 \$
	c) Salon de coiffure	1,5	240,00 \$
	d) Restaurant	1,5	240,00 \$
	e) Hotel/Bar/Salon	1,5	240,00 \$
	f) Buanderie	2	320,00 \$
	g) Station de service	1,5	240,00 \$
	h) Roulotte de patate frites	1,5	240,00 \$
	i) Magasin général & articles variées	1	160,00 \$
	j) Commerce à but non lucratif	1	160,00 \$
	k) Boulangerie	1,5	240,00 \$
	l) Gîte du passant	1,5	240,00 \$
C	<u>Autre immeuble commercial</u>		

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

a) Bureau professionnel	1,5	240,00 \$
b) Bureau de poste	1,5	240,00 \$
c) Bureaux gouvernementaux – privés	1,5	240,00 \$
D Terrain vacant constructible	,5	80,00 \$

Article 6 Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Otter Lake (Québec)

Ce 4^{ième} jour du mois de janvier 2011.

Pierre Vaillancourt
Directeur Général par intérim

Graham Hawley
Maire

Avis de motion: 14 décembre, 2010
Date de l'adoption: 4 janvier, 2011
Date de publication: 11 janvier, 2011
Date d'entrée en vigueur: 18 janvier, 2011

Règlement 02-01-2011 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la rémunération des Élus et des employés pour l'année 2011

Considérant Qu' un avis de motion a été donné le 14 décembre 2010;

Considérant Qu' il est opportun de réviser les salaires des élus et des employés

Pour ces motifs,

Il est proposé par Conseiller Léon Lance et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 02-01-2011 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la rémunération des Élus et des employés pour l'année 2011 de la Municipalité d'Otter Lake.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

Règlement 02-01-2011 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la rémunération des Élus et des employés pour l'année 2011

Article 1

Tous les membres du conseil recevront une augmentation de 5 %

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

Article 2

Rémunération	Maire	840,00 \$
Allocation	Maire	420,00 \$
Rémunération	Conseillères et Conseillers	280,00 \$
Allocation	Conseillères et Conseillers	140,00 \$

Article 3

Augmentation de 2 % pour les employés de la Municipalité de Otter Lake

Article 4

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Otter Lake (Québec)
Ce 4^{ième} jour du mois de janvier 2011.

Pierre Vaillancourt
Directeur Général par intérim

Graham Hawley
Maire

Avis de motion: 14 décembre, 2010
Date de l'adoption: 4 janvier, 2011
Date de publication: 11 janvier, 2011
Date d'entrée en vigueur: 11 janvier, 2011

Règlement 03-01-2011 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant aux frais reliés à un raccordement au système d'aqueduc et frais reliés à l'ouverture et la fermeture de l'eau.

Considérant Qu' un avis de motion a été donné le 7 décembre 2010;

Considérant Qu' il est opportun de réviser les frais reliés à un raccordement au système d'aqueduc et frais reliés à l'ouverture et la fermeture de l'eau

Pour ces motifs,

Il est proposé par Conseillère Claudia Dubeau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 03-01-2011 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant aux frais reliés à un raccordement au système d'aqueduc et frais reliés à l'ouverture et la fermeture de l'eau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

Règlement 03-01-2011 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant aux frais reliés à un raccordement au système d'aqueduc et frais reliés à l'ouverture et la fermeture de l'eau.

Article 1

Toutes demandes pourvoyant à l'accordement au système d'aqueduc ou à l'ouverture/fermeture de l'eau doit être faite par écrit auprès de la Municipalité.

Article 2

Les frais d'ouverture ou fermeture de l'eau seront de 50,00 \$ payable à la Municipalité d'Otter Lake. En plus le propriétaire devra être sur place pour cette ouverture ou fermeture.

Article 3

Les frais pour l'accordement au système d'aqueduc payable à la Municipalité d'Otter Lake seront les coûts réels engagés par la Municipalité ou un tarif fixe de 500,00 \$ soit un ou l'autre soit le montant le plus élevé des deux.

Article 4

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Otter Lake (Québec)
Ce 4^{ième} jour du mois de janvier 2011.

Pierre Vaillancourt
Directeur Général par intérim

Graham Hawley
Maire

Avis de motion: 7 décembre, 2010
Date de l'adoption: 4 janvier, 2011
Date de publication: 11 janvier, 2011
Date d'entrée en vigueur: 11 janvier, 2011

06-01-2011

Considérant l'aide financière accordée par la CRÉO stipule que toute contribution locale pour la réparation du pont Beaudouin doit transiger via la municipalité d'Otter Lake;

Il est proposé par Conseillère Nancy Dagenais et résolu à l'unanimité que les dons privés pour les réparations au Pont Beaudouin seront gérés par la Municipalité d'Otter Lake et redirigés à la M.R.C. du Pontiac.

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

07-01-2011

Considérant qu' une plainte a été déposée auprès de la Commission des relations du travail;

Il est proposé par Conseiller Jacque Gauthier et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Otter Lake soit représenté pas Me Michel Lafrenière auprès de la Commission.

Adopté

08-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le Directeur Général par intérim soit mandaté a signé le protocole d'entente pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des Aînés.

Adopté

09-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que l'adhésion 2011 à l'Association Tourisme Pontiac soit renouvelée pour l'année 2011, au coût de 50,00 \$.

Adopté

10-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le Conseil accepte de faire le déneigement de la section privée entre Rue Roy et Vadneau durant les mois d'hiver, pour faciliter le stationnement des autobus scolaire, avec une permission écrite de M. Rodney Vadneau.

Adopté

11-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Nancy Dagenais
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fournit la salle du Centre récréatif pour une danse organisée par "Le Comité 1961" et les profits irons pour la Dialyse à l'Hopital Shawville.

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

Divers / Varia

- Siège/Seat #2 Mme Nancy Dagenais: Information donné pour la prochaine étape du FSTD, qui est de former un comité.
- Siège/Seat #5 M. Claude Piché: Information donné par le D.G. concernant la patinoire et une fois à plein temps, sera publié sur le site internet de la municipalité.
-

Information aux membres du Conseil / Information for Council Members

Rapport du Maire Mayors Report

Rapport concernant la rencontre avec l'avocat de la MRC pour le contrat avec Tom Orr Cartige.

Correspondance / Correspondence

- 24-11-2010 Petition pour maintenance d'un chemin privé
Decision – Envoyer letter que la situation sera étudié
- 01-12-2010 Association Tourisme Pontiac – Adhésion 2011
Decision – Oui pour adhesion – Resolution # 09-01-2011
- 02-12-2010 Courriel envoyé au préfet concernant la decision du pont Beaudouin
Information
- 10-12-2010 Association des policières et policiers provinciaux du Québec – demande de participation avec publicité dans la revue Au Devoirs.
Décision – Non pour la publicité
- 14-12-2010 Suite à une réclamation de taxes, M. Jean-Pierre Chénier voudrais donner le chemin.
Decision – Non aucun usage pour le chemin
- 14-12-2010 Outaouais Conférence régionale des élus – Résolution
Information
- 15-12-2010 Autobus Lasalle Inc. – Demande
Decision – Oui par Résolution # 10-01-2011
- 16-12-2010 FQM – Formation offertes en 2011 –Revue
Information
- 22-12-2010 Commission Municipale du Québec – remerciement
Information
- 28-12-2010 Yves Leblanc – Ouverture du chemin Gauthier – Opening of the Gauthier Road
Decision – Envoyer letter que la situation sera étudié
- 30-12-2010 RPGL avocats – Lettre envoyer à la Commission des relations de travail
Information
-

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, PIERRE VAILLANCOURT, Directeur Général / Secrétaire-Trésorier, par intérim, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de \$208 993.75 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 4^{ième} jour de janvier 2011.

PIERRE VAILLANCOURT, D.G. / Secrétaire-Trésorier, par intérim

5143	Barbarie Michel	\$359.79
5160	Barbarie Michel	\$718.29
5149	Barbe Mario	\$225.00
5108	Beauchamp Service	\$826.59
5152	Beauchamp Service	\$91.00
5109	Benson Auto Parts	\$69.29
5110	C-Fer Outaouais	\$1 178.11
5163	CIMA	\$10 048.59
5144	Coderre Christian	\$280.12
5063	Combeq	\$255.00
5107	Combeq	\$32.83
5151	Courchaine, Richard	\$201.00
5161	Cumming David	\$133.06
5145	Cummings Scott	\$898.71
5111	Dale's Rona Hardware	\$1 136.50
5162	Dario Luciano	\$102.75
5146	Day Marilyn Presley	\$116.45
5071	Doug Zacharias Trucking Ltd	\$30 000.00
5112	Entreprises Art Fleming & Fils Ltée	\$144 659.76
5134	Gareau Larry	\$181.85
5148	Gauthier Bernard	\$347.63
5113	Groupe CLR	\$2 677.50
5084	Hahn Garry	\$163.60
5106	Hydro-Quebec	\$530.93
5150	Jericom Inc.	\$67.73
5168	Kerry Reasbeck	\$250.00
5115	Laboratoire MicroB	\$273.15
5130	Laprise Roger	\$131.14
5142	Larisey Donald	\$76.03
5116	Les Distributions d'Aqueduc	\$322.82
5141	Lesage Helene Boulet	\$276.36
5117	M.R.C. De Pontiac	\$2 000.00
5140	Mackay Roderick	\$65.14

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Procès verbal

5139	McCallion Tom	\$122.64
5118	Ministère de l'Environnement Faune	\$65.47
5138	Moorcroft Nigel	\$67.26
5119	Otter Lake Fire Department	\$252.00
5120	Petro Pontiac	\$842.19
5121	PG Solutions	\$3 233.86
5147	Piche Paul	\$461.91
5122	Pièces d'Auto Boisfort	\$1 273.23
5123	Pitney Bowes Leasing	\$421.79
5124	Pitneyworks	\$21.02
5125	Pontiac Marine	\$257.87
5062	Québec MUNICIPAL	\$90.30
5126	R.G.P.L. avocats	\$1 170.97
5137	Racine Ricky	\$50.00
5136	Raymond Chabot Inc.	\$570.00
5127	Resto Time 2 Eat	\$609.45
5135	Reyer Paul	\$157.67
5128	Service des cartes de Crédit Banque Laurentienne	\$20.00
5129	T & J Refrigeration Inc.	\$367.97
5132	Villeneuve Pernell	\$57.91
5131	Wallace & Ojala inc.	\$183.52
		\$208 993.75

Période de question 30 minutes

12-01-2011

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Jacque Gauthier
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 20H10

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

PIERRE VAILLANCOURT, Directeur Général/Secrétaire-
Trésorier par Intérim